

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES NATURA 2000**

à l'attention des porteurs de projets

**RETOURNEMENT DE PRAIRIES**

**(Art R414-23 – I à II du code de l'environnement)**



**Par qui ?**

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

**Pourquoi ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

**Pour qui ?**

Ce formulaire permet à la **Direction Départementale des territoires** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**Coordonnées du demandeur :**

Nom (personne morale ou physique) : .....

Société : .....

N° PACAGE : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email : .....

## Quelques précisions sur cet item

### Définition

Cette disposition ne concerne que les prairies déclarées à la PAC.

### Champ d'application

L'objet de l'item vise une action agricole, ce pourquoi il a été convenu de se référer aux définitions utilisées dans le cadre de la réglementation agricole pour la conditionnalité des aides au titre de la PAC. **Il s'agit bien de parcelles qui font l'objet d'une déclaration en parcelle agricole.**

#### Sont concernés :

- les travaux de retournement des Prairies ou Pâturages Permanents (PP) tels qu'on l'entend dans les « Bonnes conditions agricoles et environnementales » (BCAE) :
  - les Prairies naturelles (PN ou F1 sur RPG 2012),
  - les Prairies temporaires de plus de 5 ans (PX ou F3 sur RPG 2014),
  - les Estives, alpages (ES sur RPG 2014),
  - les Landes et parcours (LD sur RPG 2014) ;
  - Les Gels de plus de 5 ans (GA, GV, GF et GS sur RPG 2010 à 2014)

#### Ne sont pas concernés :

- le semis et sur-semis en tant qu'ils constituent des pratiques d'entretien traditionnel pour le maintien des prairies. « L'entretien nécessaire au maintien de la prairie » ne peut être compris que comme un travail superficiel du sol ou un entretien traditionnel ayant démontré son intérêt pour le maintien des prairies et landes.

### Remarque

L'usage de techniques de travail du sol qui déstructurent la partie visible de celui-ci, notamment par nivellement (sursolage), utilisation de « casse-cailloux » qui ne peut être compris comme étant un entretien nécessaire est donc soumis à évaluation des incidences.

### Sites Natura 2000 concernés

FR 11 0 0795 Massif de Fontainebleau  
FR 11 1 0795 Massif de Fontainebleau  
FR 11 0 0798 La Bassée  
FR 11 0 0799 Haute vallée de l'Essonne  
FR 11 0 0801 Basse vallée du Loing  
FR 11 0 0819 Bois de Vaires-sur-Marne  
FR 11 0 2004 Rivière du Dragon  
FR 11 0 2005 Rivières du Loing et du Lunain  
FR 11 0 2006 Bois des réserves, des usages et de Montgé  
FR 11 1 2001 Massif de Villefermoy  
FR 11 1 2002 Bassée et plaines adjacentes  
FR 11 1 2003 Boucles de la Marne

## 1. Description du projet

### a. Situation du projet

#### Sites Natura 2000 concernés :

Nom du site Natura 2000 : .....

Nom du site Natura 2000 : .....

Nom du site Natura 2000 : .....

Commune (s) concernée (s) par le projet de retournement de prairie :

.....  
.....

Références des îlots PAC concernés :

.....  
.....  
.....

### b. Surface totale à retourner

.....  
.....

### c. Date des travaux

A quelle (s) date (s), ou période, seront effectués les travaux de retournement ? Préciser le mois (*Privilégier une intervention entre les mois d'octobre et février*)

.....  
.....  
.....

### d. Position de la parcelle par rapport au (x) cours d'eau

y compris cours d'eau temporaire (*traits pleins et traits pointillés sur les cartes IGN*)

- La parcelle est-elle :

distante d'un cours d'eau. Préciser la distance : .....

limitrophe d'un cours d'eau

en pente vers un cours d'eau

Nom du cours d'eau (*si connu*): .....

Distance approximative : .....

- La parcelle est-elle régulièrement inondée ?

- oui
- non

**e. Caractéristiques de la prairie**

*(Contacter l'animateur Natura 2000 du site pour vous aider)*

- Présence de zones humides :

*Dans ce cas, si votre projet conduit à la destruction d'une zone humide de plus de 0,01 hectare, il doit faire l'objet d'une évaluation des incidences préalable spécifique, voire d'autres démarches réglementaires si la surface est supérieure à 0,1 hectare*

- oui
- non

- Présence de mare :

- oui

nombre : .....superficie totale de ces points d'eau :.....

- non

- Présence d'habitat d'intérêt communautaire (au vu de la cartographie des habitats du document d'objectifs et des suivis scientifiques mis en œuvre depuis l'approbation du DOOCB – consulter l'animateur Natura 2000) :

- oui

type :.....

surface :.....

- non

- Présence avérée d'espèces d'intérêt communautaire (au vu de la cartographie du document d'objectifs et des suivis scientifiques mis en œuvre depuis l'approbation du DOOCB – consulter l'animateur Natura 2000) :

- oui

Espèce :.....

Nombre d'individus si connu :.....

cycle biologique (alimentation, reproduction, hibernation, ...) : .....

.....

.....

- non

**Ces éléments doivent être matérialisés sur une carte  
(l'usage de l'orthophotoplan est recommandé)**

- Le retournement de prairie est-il accompagné d'un arrachage de haies \* :

*Dans ce cas, si votre projet se situe pour partie au sein des sites Natura 2000 « ZPS bassée et plaines adjacentes ou ZPS Boucles de la Marne, il doit faire l'objet d'une évaluation des incidences préalable spécifique.*

oui : indiquer le nombre de mètres arrachés : .....

- non

- Le retournement de prairie est-il accompagné de travaux de drainage enterré :  
*Dans ce cas, si votre projet de drainage concerne plus de 20 hectares, vous êtes concernés par d'autres démarches administratives (loi sur l'eau)*

oui : indiquer la surface à drainer : .....

non

Précisions ou autres éléments de description du projet :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## 2. analyse des incidences

*(Contacter l'opérateur du site pour vous aider)*

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, veuillez apprécier les incidences que votre projet est susceptible d'avoir sur le (s) site (s) Natura 2000 :

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

*- un habitat naturel d'intérêt communautaire risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000.*

*- une population ou un habitat d'espèce d'intérêt communautaire risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.*

les prairies ne se situent pas dans un site rivière ni à proximité d'un cours d'eau et il n'y a pas d'habitat, ni d'habitat d'espèce, ni d'espèce d'intérêt communautaire sur les parcelles ==> pas d'incidence. Mon projet ne s'accompagne pas de mesures d'atténuation.

les prairies ne se situent pas en site rivière ni à proximité d'un cours d'eau et il y a des habitats d'intérêt communautaire, ou des habitats d'espèces, ou des espèces d'intérêt communautaire sur les parcelles ==> possibilité d'incidences ==> Mon projet s'accompagne des mesures d'atténuation suivantes :

pas de mesure spécifique; le (les) habitat (s) et/ou espèce (s) n'a (ont) pas d'enjeu de conservation fort ou très fort à l'échelle du (des) site Natura 2000 concerné (s).

maintien d'une zone tampon autour de l'habitat, de l'habitat d'espèce ou de l'emplacement de l'espèce d'intérêt européen. Précisez la largeur (en m) : ..... et l' (les) espèce (s) et/ou habitat (s) concerné (s) .....

maintien des mares

autres : apporter les précisions suffisantes

.....  
.....  
.....

les prairies se situent en site rivière ou à proximité d'un cours d'eau et il y a des habitats d'intérêt communautaire, ou des habitats d'espèces, ou des espèces d'intérêt communautaire sur les parcelles ==> possibilité d'incidences ==> Mon projet s'accompagne des mesures d'atténuation suivantes :

pas de mesure spécifique en faveur du (des) habitat (s) et/ou de (des) espèce (s) présent (s) dont l'enjeu de conservation à l'échelle du (des) site (s) Natura 2000 concerné n'est pas fort ou très fort.

maintien d'une zone tampon autour de l'habitat, de l'habitat d'espèce ou de l'emplacement de l'espèce d'intérêt européen. Précisez la largeur (en m) : ..... et l' (les) espèce (s) et/ou habitat (s) concerné (s) .....

maintien d'une zone tampon de 20 m de large au minimum par rapport au sommet de la berge (35 m en zone vulnérable conformément à la directive « nitrates »)

maintien de la ripisylve et de haies boisées parallèles aux courbes de niveau

maintien des mares

autres : apporter les précisions suffisantes

.....  
.....  
.....

les prairies se situent en site rivière ou à proximité d'un cours d'eau et il n'y a pas d'habitats d'intérêt communautaire, ou des habitats d'espèces, ou des espèces d'intérêt communautaire sur les parcelles ==> possibilité d'incidences ==> Mon projet s'accompagne des mesures d'atténuation suivantes :

maintien d'une zone tampon de 20 m de large au minimum par rapport au sommet de la berge (35 m en zone vulnérable conformément à la directive « nitrates »)

maintien de la ripisylve et de haies boisées parallèles aux courbes de niveau

maintien des mares

autres : apporter les précisions suffisantes

.....  
.....  
.....

NB : des précisions complémentaires peuvent être apportées suite à la sollicitation de l'animateur (*habitats / espèces concernés, type d'incidences, mesures d'évitement et/ou de réduction qui ne figureraient pas dans le paragraphe précédent.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**3. Conclusion**

L'opérateur du site Natura 2000 a-t-il été contacté ?

Non

Oui

Nom et prénom de la personne contactée : .....

**Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence d'incidences de son projet.**

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un (des) site (s) Natura 2000 ?**

**Je déclare que le retournement de prairie décrit ci-dessus, accompagné des mesures d'atténuation éventuellement nécessaires et précisées en point 2, n'aura pas d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Si malgré les mesures d'atténuation des incidences sur le (s) site(s) Natura 2000 subsistent, le projet ne pourra pas être autorisé.**

**Pièces à joindre à ce formulaire :**

- une carte de localisation du projet au 1/25000°. Cette carte devra situer la (les) parcelle (s) concernée (s) par rapport au périmètre du (des) site (s) Natura 2000
- un plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, photo aérienne, orthophotoplan ou RPG) indiquant le (s) parcelle (s) concernée (s)

***Vous pouvez ajouter tout document que vous jugerez utile pour apprécier la situation***

Veuillez lister les pièces jointes ajoutées :

.....

.....

.....

.....

A (lieu) :	Signature :
Le (date) :	Cachet :

## ANNEXE

### Trouver l'information sur les sites Natura 2000 de Seine-et-Marne

*Les documents d'objectifs approuvés par arrêté préfectoral :*

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-documents-d-objectifs-r384.html>

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne>

*Information cartographique CARMEN :*

[http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature\\_et\\_Biodiversite.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map)

*Formulaire Standard de Données (FSD) du site :*

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

*Site Internet du réseau Natura 2000 en Seine-et-Marne :*

<http://seine-et-marne.n2000.fr/>

*les acteurs du réseau Natura 2000 en Seine-et-Marne :*

<http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/seine-et-marne.n2000.fr/files/documents/page/Les-acteurs.pdf>

### Trouver l'information sur la procédure d'évaluation des incidences

Site internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-etudes-d-incidence-r378.html>

Site Internet du réseau Natura 2000 en Seine-et-Marne :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000>

Portail Natura 2000 du Ministère (MEDDE) :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Les guides méthodologiques (Portail Natura 2000 du MEDDE) :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-Incidences.html>

### Les projets relevant de l'évaluation des incidences Natura 2000

*La liste nationale :*

- [Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010](#)

*La liste locale 1 :*

- [Arrêté Préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/110 liste locale 1 du 10 avril 2011](#)
- [Arrêté Préfectoral n° 2012/DDT/SEPR/607 du 15 octobre 2012 modifiant l'arrêté n° 2011/DDT/SEPR/110](#)

*La liste locale 2 :*

- [Arrêté Préfectoral n° 2012/DDT/SEPR/608 liste locale 2 du 15 octobre 2012](#)